

Voici certaines fonctions particulières du ministère: assurer des soins médicaux et hospitaliers aux indigents; veiller au fonctionnement des hôpitaux, des hôpitaux-villas et des services sanitaires; garder en marche des programmes de lutte contre la tuberculose, les maladies transmissibles et vénériennes et maintenir des services d'inspection. Un hygiéniste alimentaire dirige des programmes de publicité et d'enseignement sur l'alimentation et le ministère prend une part active aux programmes scolaires de santé, tant par des œuvres d'enseignement que par des initiatives telles que la distribution à l'école de poudre de lait au chocolat et d'huile de foie de morue. Récemment, le ministère a nommé un directeur de l'enseignement de l'hygiène.

À Saint-Jean, le dispensaire pour tuberculeux fournit gratuitement des services de diagnostic et de traitement à la ville et fait fonction de centre de lutte contre la tuberculose dans la province. Le gouvernement provincial subventionne des programmes antituberculeux particuliers que poursuivent dans le nord l'Association internationale Grenfell et l'hôpital *Notre Dame Bay Memorial* et prête son concours aux relevés que l'Association antituberculeuse de Terre-Neuve effectue en d'autres régions.

Dans toute la province, des traitements gratuits sont offerts aux vénériens. Des médicaments sont distribués gratuitement dans toutes les régions et les médecins sont remboursés des soins qu'ils prodiguent.

À Saint-Jean, le ministère maintient un hôpital général, un sanatorium pour tuberculeux et un hôpital pour maladies mentales et nerveuses. Dans les ports secondaires, il dirige 14 hôpitaux-villas, totalisant environ 500 lits et dotés, sauf un, d'un service radiographique, ainsi qu'un certain nombre de postes sanitaires. Le gouvernement est à construire à Corner-Brook un nouveau sanatorium pour tuberculeux et aide pécuniairement à la construction d'un hôpital général. D'autres hôpitaux touchent tant par jour pour les malades à la charge du ministère. L'hôpital Grace à Saint-Jean reçoit une subvention fédérale annuelle d'environ \$14,400 pour le service de la maternité. De fortes subventions sont aussi versées à l'hôpital et au dispensaire *Notre Dame Bay Memorial* ainsi qu'à l'Association internationale Grenfell, qui servent respectivement la région de la baie Notre-Dame, les districts de Baie-Blanche et Sainte-Barbe et le Labrador.

Hôpitaux-villas.—En vertu du plan des hôpitaux-villas, chaque chef de famille verse \$10 par an et chaque célibataire adulte, \$5 par an, pour soins médicaux et hospitaliers. Les services à la disposition des cotisants comprennent le diagnostic et le traitement au dispensaire, la visite du médecin à domicile et l'hospitalisation, au besoin, dans les hôpitaux-villas ou, s'il le faut, à l'hôpital général de Saint-Jean ou en dehors de la province. Seuls les accouchements compliqués bénéficient de l'hospitalisation. Dans les régions non desservies par des médecins, des services sanitaires sont assurés moyennant une cotisation annuelle de \$6 par famille et de \$3 par célibataire.

Île du Prince-Édouard.—La Division de la santé du ministère de la Santé et du Bien-être social, dirigée par le médecin en chef, comprend les services suivants: service sanitaire, laboratoires, lutte contre la tuberculose, lutte contre les maladies vénériennes, lutte contre le cancer, hygiène mentale, démographie et génie sanitaire. Le directeur de l'hygiène mentale est aussi surintendant médical de